

# Le Patriote Français

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE

## MONSIEUR ET MAMAN

**Le PATRIOTE** paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'abonner au bureau du **PATRIOTE** et en recevoir les numéros, lunes et com., depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les numéros, si payés, doivent être achetés VILANO.

BUREAU  
du  
JOURNAL,

Boulevard des Champs Elysées n. 24.

## ALMANACK FRANÇAIS.

Samedi 23.—Prise de la Citadelle d'Avranches (Basse-Normandie), par le général Gérard (1832).

## MONTEVIDE.

décembre 21 1843.

NOUVELLES INCONSEQUENCES DE MM. DE CLERVAL ET PICHON.

(Suite.)

Composées par la neutralité.

Cet agent a poussé trop loin l'oubli de ses devoirs : à peine installé il se lia avec des hommes qui étaient et sont encore ouvertement hostiles au gouvernement établi ; cette intimité ne fit qu'augmenter par la suite, et ces hommes furent par prendre un tel ascendant sur l'esprit de M. Pichon, qu'ils l'amenaient à ce point de décadence qu'il ne vit plus que par leurs yeux, et n'entendit plus que par leurs oreilles. En un mot ils en firent une sorte de " possédés politiques ", qui à leur comme les possédés religieux, ces momens de paroxysme et de sureur dont chacun de nous a que trop ressenti les déplorables effets.

Pas encore si le ravage des passions politiques n'avait désorganisé que cette sorte-là ; mais la maligne influence de ces esprits pernicieux s'est malheureusement étendue, comme un gaz mephitique, sur la digne personne de notre viel amiral, et l'a rendu tout aussi incurable que son sanguinoux conseiller. Il est, nous le croyons, plus à plaindre qu'à blâmer ; cependant nous n'entendons pas l'absoudre des fautes graves qu'il a commises : à

chacun la responsabilité de ses actes, et nous lui laissons bien volontiers toute la responsabilité des siens, qui seront sans doute jugés avec la sévérité qu'ils méritent dans la prochaine réunion des chambres.

Une fois entrés dans cette voie périlleuse, nos agents ne se sont plus arrêtés ; il n'y a que le premier pas qui coûte dans cette carrière, et l'impunité rend audacieux. Ils comprenaient bien sur " l'impunité ", puisqu'ils ont la force en main ; mais cette sécurité même rend leurs actions plus blâmables et plus immorales, puisqu'ils font, contre toute justice, un scandaleux abus de la force.

Eh bien, c'est peu que d'avoir employé l'intrigue pour renverser un pouvoir solidement assis ; d'avoir favorisé toutes les déssections, d'avoir trompé, même, dans des conspirations maladroitalement ourdies, il fallait pour couronner l'œuvre, pousser la déloyauté jusqu'à méconnaître l'autorité de ce sage et habile gouvernement ! . . .

Que les députés de la France l'apprennent donc, avec l'indignation qui nous pénètre en ce moment : ces agents maladroits n'ont pas reculé devant ce dernier atroce de felonie !

Ils ont été rendus fous et hommages à l'assassinat de leurs compatriotes, au bourreau de deux peuples amis de la France.

Le coup de canon du fort " St-Joseph ", le massacre des prisonniers de Laralle, l'égorgeement de nos volontaires, les actes de ferocieté inouïe qui nous sont denoncés, chaque jour par les dépositions solennelles, authentiques, des déserteurs de l'armée Argentine, les

de posse ces mots servaient d'épigraphie. J'ai tout fait de penser que toute difficulté tombera devant ces magiques paroles.

— Mais quelle influence ces sants peuvent-ils exercer sur l'esprit de ton éminence ?

— Que vous importe ! Allez et croyez aussitôt, je vous attendrai ici. N'oubliez pas que de votre adresse et de votre célérité dépendent peut-être, non seulement le succès de notre entreprise, mais encore votre liberté, votre vie, votre fortune, votre bonheur !

— Mon bonheur ! Pourquoi ne pas dire aussi le vôtre ? cela me donnerait du moins quelque courage.

— Hé bien, voilà ! votre bonheur. Allons, vite, vite !

Pâliniano, transporté de joie, déposa un baiser sur la main de dona Inés et partit, comme il se avait déjà pris l'habitude avec la jeune fille, sans savoir ce qu'il allait faire, mais obéissant à ses ordres avec une arrogante et naïve confiance.

Pendant ce temps, une autre volte se passait à l'hôtel d'Escobar, où, à la suite de la réunion des conjurés,

on déclara qu'il était évident que nos combattants avaient vaincu avec une victoire écrasante, et que l'empereur devait être vaincu par eux.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

Il fut alors décidé de faire venir l'ambassadeur de la République à l'Assemblée générale.

## PEUPLATION.

### JNES DE TOLEDE.

(Suite.)

VII.

Les deux ordres.

— Non, vous les obtiendrez.

— Vous croyez ?

— J'en suis certaine.

— Faudrait-il au moins que je lui dise au nom de qui je viens à lui ?

— Vous ne lui nommerez précisément personne.

— S'il me le demande, cependant ?

— Vous répondrez simplement que c'est une dame du palais qui vous envoie ; et pour prouver, vous direz que cette personne, que vous connaissez, mais qui vous a défaite expressément de révéler sa qualité, vous a donné comme nom de passe, au pris de cardinal, son cousin aîné : Amore sua patria. Vous vous rappeleriez à quel morceau

nous avons laissé le duc, la princesse des Ormes et le marquis de Los Herreros. Dans le but d'arrêter ce dédouanement le jeune bachelier, et dans tous les cas de l'arrêter plus positivement encore de sa personne jusqu'à ce que le succès de la conjuration, ces trois personnes n'aient dirigé votre appétit qu'ils lui avaient assigné pour prison, et d'où il venait de s'échapper avec cette femme. Qui ne fait pas leur démantèlement de ce plan l'y retrouvera-t-il ? Qui avait fait faire ce filet ? Ils devront faire de minotaines préparations dans tout l'hôtel, mais ce fut en vain, et ils voulurent seulement que le prisonnier avait fini les quatre de l'hôtel.

Les trois personnes tinrent conseil. N'avaient-ils pas cru que Pâliniano avait le commandement de ce qui se tramait contre lui ? Mais après mûre réflexion, ils réalisèrent le peu de fondement de cette crainte, sur Pâliniano, qui n'avait pas connaissance, selon eux, de leur projet de tromper son empereur et de lui rappeler l'engagement de la princesse et celle du marquis. Pâliniano, visiblement, devait toujours se faire intéresser, dans son intérêt et dans

# LE PATRIOTE FRANCAIS.

ces ? de ses moyens de défense et de ses intentions dans le revers ? L'armée de la République n'est elle pas aussi forte, mieux commandée, mieux disciplinée, animée d'un meilleur esprit que celle du lieutenant de Ross, qui ne traîne à sa suite que des hommes découragés, recrues par ruse ou par violence dans les malheureuses provinces que le sauvage Oribe a ravagées ? L'insatiable général Rivera n'est-il plus maître de la campagne ? ne peut-il pas d'un jour à l'autre venir ses belliqueuses phalanges à celles des courageux défenseurs de la place assiégée ?

Mais, monsieur, ce n'est pas là votre compte : nous voyons aussi clairement que nous qui en prolongeant la résistance encore quelque temps, Oribe est perdu sans ressources ; il vous en a peut-être fait l'aveu.... et pour échapper à la justice du pays, à l'immense responsabilité de vos actes, vous vous battez de renouer les fils de l'intrigue pour porter la désorganisation dans les rangs de ces hérosques soldats qui sont votre désespoir et celui du tyran. Vous échouerez dans vos efforts, messieurs les diplomates, et vous ne recueillerez que la honte d'avoir commis un crime de lèse humanité, qui ne resterait pas impuni ni vous n'avez pour vous protéger les vaisseliers et les braves marins que la France entretient à grands frais pour un tout autre usage.

Nous croyons en avoir assez dit sur le chapitre de la neutralité ; nous entamerons dès aujourd'hui, avec votre permission, celui de la "haute et puissante protection" que vous nous avez octroyée avec une générosité sans exemple.

On nous communiquera la lettre suivante reçue de Buenos Ayres :

"Lorsque je t'engageais aux deux amis à venir habiter avec moi, Buenos Ayres, tu serais bien fait ; car en te disant que le pays était bon, et que tu y ferais tes affaires je le croyais et c'était vrai. Mais tout est bien changé

aujourd'hui et en peu de temps. La grande quantité de Basques et de Biscayens qui sont venus de Montevideo, ont causé un embarras extraordinaire. Une grande partie de ces gens est sans occupation et se livre à la mendicité, & l'exception d'un petit nombre qui ont pris du service.

"Il y en a beaucoup qui regrettent d'avoir quitté Montevideo, ainsi ne l'expose pas aux mêmes regrets, reste y.

La fortune, au succès de la conspiration. Toutefois, pour plus de sûreté, il fut convenu que Los Herreros tâcherait d'obtenir le soir même un ordre d'arrestation en blanc au moyen duquel on rechercherait et on arrêterait Péliciano. Et aussitôt, comme il commençait à se faire tard et que les meurtres étaient prévus, on se sépara, après s'être donné de nouveau rendez-vous pour le lendemain au petit lever du roi, moment où devait éclater le complot contre Albérone, conformément à ce qui avait été convenu dans la réunion des conjurés. Le princeps des Ursins sortit, en attendant, chez le duc, qui lui donnait asile, et le marquis de Los Herreros se dirigea immédiatement vers le palais du cardinal.

Le marquis avait accepté avec joie la mission d'aller chez le cardinal. C'était un de ces hommes qui comprenaient volontiers avec tout le monde, sans se brouiller tout à fait avec personne. Si la conjuration échouait, ce qui était très possible, il voulait acquérir quelqu'un titre à la reconnaissance ou tout au moins à l'indignance du prélat, par quelques démonstrations d'un seul côté. Et puis, il espérait

la fortune, qu'ici ; car à cette grande misère est venue au jardineau la consternation et les français arrivent de nouveau le soir, quatre de nos compatriotes ont disparu il y a huit jours sans qu'il soit possible de savoir ce qu'ils sont devenus, deux autres manquent également depuis trois jours de leur domicile, et l'on n'ose trop demander ce qu'ils sont devenus. Nous vivons ici dans la crainte le plus absolu évitant toute relation entre nous pour ne pas attirer sur nos idées la vengeance du gouvernement irrité par la résistance que vous faites. On croit que ces six hommes qui ont si singulièrement disparu n'ont été victimes de cette vengeance, quatre d'entre eux étaient des ex-légionnaires, c'est ce qui accredit cette opinion....."

Le reste de cette lettre ne contient que des détails trop insignifiants pour les reproduire. Mais nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur ce fait : qu'est-ce qu'un pays où six hommes disparaissent sans qu'il soit possible à leurs parents et à leurs amis de savoir ce qu'ils sont devenus ?

C'est pourtant la que Mr. le consul empêche tous les Juifs à l'aide de passeports gratuits, des français et même des étrangers, auxquels il délivre des papetilles de français, comme un nouveau fait vient de le prouver encore à l'égard de deux individus qui voulaient s'embarquer, furent obligés d'exhiber cette papetille. Interrogés, comment il se nommaient ? l'un dit, en nom qui n'était pas celui porté sur sa papetille, et l'autre fit des efforts instructifs pour le prononcer, et finit par avouer qu'il ne s'en souvenait plus. Voilà un défaut de mémoire que Mr. Pichon devrait bien éviter à l'avenir, en ne délivrant de ces papiers qu'à ceux qui, après plusieurs répétitions, sauraient bien leur nom. Ce serait long sans doute, mais ce serait utile.

Dependant cette fraude est un abus bien grave, qui mérite d'attirer l'attention de l'autorité chargée de délivrer les passeports.

Nous avons la certitude que par ce moyen, soit ignorance ou complicité de la part du consul, plusieurs individus ont obtenu des passeports sous des faux noms, qui ont été publiés dans les journaux, et ont rendu ainsi cette garantie illusoire.

Il serait temps de mettre un terme à la facilité avec laquelle on délivre tous ces passeports gratuits, on exigeant non pas seulement la papetille du consulat mais au moins un acte de naissance ou un papier de famille y correspondant.

Où arrêterait par ce moyen ce débordement de débiteurs échappant à leurs créanciers par la suite, on empêcherait la ruine de ceux qui restent, et on ôterait aux ennemis de Mr. Pichon le droit de dire qu'il est le complice de ces misérables.

A la surprise causée par la publication de la capitulation, accordée par Oribe à M.M. Pichon et de Clerval, et repoussée si énergiquement par ceux à qui elle s'adressait, a succédé le plus profond mépris en même temps qu'un sentiment d'indignation contre ces agents qui connaissent avec tant de cynisme le caractère national de leurs compatriotes, ont osé leur faire l'affront de les croire aussi lâches qu'eux.

décider Albérone à abdiquer volontairement, ce qui dépasserait les conjurés de tout état dangereux et leur assurerait tous les fruits de la victoire sans combat et sans péril.

En voyant paraître chez lui le vieux chambellan, il se leva, fit quelques pas à sa rencontre, et s'engageant à s'asseoir :

— Eh bien, mon cher marquis, lui dit-il, quelles nouvelles de la cour ? Je n'ai pas d'aujourd'hui aller déposer aux pieds de ce sujet l'expression de mes humbles hommages.

— Vous avez tort, répondit l'ancien marquis en prenant un air tout à la fois triste et affectueux, vous avez tort ! C'est une négligence que vos conseils peuvent faire valoir. Je vous engage à la réparer le plus tôt possible, dommage malin même, en vous présentant au petit lever...

— Je vous remercie de votre bon avis et je vous assure certainement pas de le suivre, reprit le cardinal. Mais, cher marquis, puis-je vous demander à quel heurez événement je dois l'honneur de votre visite ?

Une pareille turpitude, une violation la plus patente la plus grande du droit international. Quo se demande-t-il que le roi et son royaume, et les armées françaies, si elles sont au service de l'ordre et de la paix, et de l'indépendance d'eux, eût poussé l'oubli de son devoir au point de traiter avec les ennemis de la France, assurer à cet ennemi le triomphe, en lui promettant de désorganiser les forces qui font sa sécurité et assurer son indépendance ? Nous n'hésitons pas à répondre que, roi et gouvernement étaient décidés pour chasser ignominieusement cet agent prévaricateur, comme nous espérons qu'ils le seront pour décapituer la conduite ignoble des agents françaies, envers la république Orientale, près laquelle ils vont occire.

Jamais les fautes de la diplomatie n'ont été si odieuses, si monstrueuses que celle capitulation accordée par la peur à la lâcheté et à la corruption.

Dans des conjectures aussi graves que celles dans lesquelles se trouve placé le gouvernement de la république Orientale, on se demande si par instinct-de-conservation naturelle, autant que par dignité nationale son devoir ne serait pas de faire ce qu'il fait le roi des françaies et son gouvernement en pareille occurrence ? Le roi des françaies dont M.M. Pichon et de Clerval viennent de tirer le nom dans le boue du Cerrito, souillure inséparables qu'Oribe espérait laver dans le sang des françaies de Montevideo.

Qui peut donc empêcher le gouvernement Oriental d'agir dans cette circonstance comme il a agi vaguement avec M. Léonard de Souza consul indigné, convaincu de trahison envers le pays-prés duquel l'avait accrédité son avenir ?

Est-ce malice ou faiblesse ? M. Pichon, consul fidèle de la France n'a-t-il pas grisé son devoir ? n'a-t-il pas menti au mandat qu'il tenait de son gouvernement pour protéger ses co-nationaux, en les excitant à une prise d'armes devenue nécessaire, il est vrai, et désavouée ensuite par lui ?

N'a-t-il pas été constamment hostile depuis son arrivée à un gouvernement ami de la France, et n'a-t-il pas mis sa patience et la longanimité de ce gouvernement aux plus grandes épreuves ?

N'a-t-il pas été constamment en relations criminelles avec l'ennemi de cette république, qui est aussi l'ennemi le plus implacable des françaies qui l'abandonnent.

Né reculant devant aucune honte, devant aucune lâcheté pour faire triompher cet ennemi, qui au moins d'après ce qu'on sait d'utile destruction compète tous ces françaies armés à l'insigilation de leurs consuls, et abandonnés plus tard par lui ?

Ce ne sont pas les chefs d'accusation qui manqueront si le gouvernement de la république Orientale, voulait empêcher au gouvernement français, qui ne pourra que sanctifier le jugement porté contre M. le consul général de France par l'opinion publique.

Jamais, non jamais la France, cette terre classique de la liberté, et de la civilisation ne sanctionnera les actes anti-nationaux d'un conseil, employant l'intrigue la plus patente, la plus cynique, contre une nation amie, comme

— Heureux n'est pas le mort, monseigneur, répondit en souriant le marquis.

— Vous seriez-il arrivé quelque malheur ?

— A moi, pas positivement, mais d'une manière indirecte, car ce qui arrive de facheux à nos amis, à nos bienfaiteurs, j'ose le dire, doit nous toucher nous-mêmes quand nous avons l'âme sensible, le cœur bien placé, le naturel...

— Oui, oui, je sais que vous êtes un ami sincère, et ce qui est plus rare encore, un homme recommandable.

— Ce sont là des qualités dont je me fais gloire. Dieu ! l'amitié ! Dieu ! la reconnaissance ! Voilà des devoirs sacrés auxquels je sacrifierai tout au monde.

— J'en suis convaincu ; mais enfin, cher marquis, après un début si solennel, où voilà-t-on en venir ?

— Monseigneur, tous les philosophes, tous sages que modernes, sont d'accord sur une chose (je crois que c'est d'ailleurs le seul de ce genre), à savoir que la fortune est imprévisible, la popularité épiphénomène, la sagesse des rois bien incertaine. (La suite au prochain numéro.)

# LE PATRIOTE FRANCAIS.

13

people défendant sa jeune civilisation et ses indépendances, des sociétés de la barbarie et de l'oppression.

Bientôt éclatées par nos protestations et la connaissance des illégalités monstrueuses de M. Pichon, les moins clairvoyants de nos compatriotes répudieront avec horreur, le système néfaste et flétrissant suivi par lui, lorsqu'il l'eut vu, pour protéger l'égorgeur de Cerrito, et lui procurer des soldats, employer les obsessions, les menaces, les séductions hautes et basses, assaillir les consciences, les violenter, les fatiguer pour les corrompre, quand ils connaîtront la plus honteuse, la plus triste, de toutes les capitulations, et qu'ils sauront qu'elle a été élaborée par M. Massieu de Clerval commandant de l'escadre, M. Pichon consul général de France, et D. Manuel Oribe, lieutenant de Rosas, général en chef des égorgeurs, alors un long cri d'horreur et d'indignation s'élèvera sur toute la France, et justice sera rendue.

Extrait de l'Universal de Montevideo du 29 octobre 1839.  
(Journal officiel d'Orb.)

## DEMISSION DU PRESIDENT ORIBE.

Le président de la République, conscient que sa présence au pouvoir est l'unique obstacle qui se présente pour rendre à l'Etat le repos et la tranquillité dont il a un si pressant besoin, vient résigner, en présence de votre auguste assemblée, l'autorité que, comme organes de la nation, vous lui avez confiée.

Un ce moment, il n'est ni difficile ni convenable d'entrer dans l'explication des causes qui obligent à faire cette démission, et il doit vous suffire de savoir, comme en effet vous le savez, qu'aujourd'hui l'a exigé le repos du pays, et en outre la considération que les sacrifices personnels sont un holocauste dédié à l'intérêt général.

Vainquez donc, honorables sénateurs et représentants, recevoir l'irrevocable démission que je donne en ce moment du poste que j'ai rempli, et m'accorder en outre, ainsi qu'aux ministres qui voudraient me suivre, une permission temporaire pour nous éloigner pendant quelque temps du pays; car notre position nous la conseille.

Honorables assemblée générale,

Signé—MANUEL ORIBE.

## DÉCRET DU SÉNAT RELATIF À LA DÉMISSION D'ORIBE.

Le sénat et la chambre des représentants de la République Orientale de l'Uruguay réunis en assemblée générale, décident :

Art. 1er. La démission du Président de la République, brigadier général D. Manuel Oribe est acceptée.

Art. 2. Conformément à l'art. 22 de la Constitution, le président du sénat exercera les fonctions du pouvoir exécutif.

Art. 3. On concorde à M. l'ex-président de la République et aux citoyens qui ont été ses ministres, la permission de sortir du territoire, pour le temps qu'il a jugé nécessaire.

Art. 4. Ce cas échéant une commission de l'assemblée générale nommée par son président, accompagnera le brigadier général D. Manuel Oribe jusqu'au lieu de son départ, et lui rendra grâces, au nom de la même assemblée, pour les services distingués qu'il a rendus à la nation.

Art. 5. Communiqué et publié.

Salle de sessions à Montevideo le 24 octobre 1839.

Signé—LORRAINE PEREZ.

Vice-président.

Louis Bernardo Cario.

Secrétaire.

## HOSTILITÉ DES AGENTS FRANÇAIS.

Quel autre titre faut-il donner à des exigences qui ne sont fondées, ni sur la raison, ni sur la justice, ni sur l'utilité? Ces intumescences des agents français ne sont autre chose que des hostilités, une guerre sourde et perfide qui vaire le gouvernement de la République, occupé, d'une horroïque vigueur, à sauver, pour la civilisation, une ville assiégée par les barbares ennemis de la liberté, des principes et des hommes européens. Tous les étrangers reconnaissent cela, tous sympathisent avec notre cause, presque tous aident nos défenseurs de leurs conseils, de leurs biens et même de leur sang; seulement les agents français voient les choses différemment, et sont d'un sentiment

contraire à celui de la population étrangère, spécialement de leurs compatriotes.

Nous ne reçons plus la coopération que nous avions plein droit d'attendre du gouvernement français; lorsque l'obligation où nous nous trouvons, de vaincre ou mourir, est le résultat de notre alliance avec lui, alliance, d'ailleurs, si étroite pour nous et si profonde pour lui! Aurait-il même obtenu cet indigne et déshonorant traité Mackay, sans notre coopération, sans la décision de l'Etat Oriental, sans la victoire de Cagancha, sans la révolution de Corrientes, sans l'invasion du général Lavalle à Buenos-Ayres, enfin, sans le soulèvement des provinces argentines de l'intérieur.

Nous ne demandons point une rémonstration pour tant de services... Nous ne demandons point l'accompagnement de cet acte de felonie, de crémation du 12 décembre 1842, qui nous a excité à la résistance... Nous savons déjà tout ce que cela était, tout ce que l'on peut attendre des faveurs que l'on accorde à des hommes de cour, et le prix et la signification de leurs promesses.—Nous demandons seulement à rester seuls, et puisque, dans la lutte entre la sauvage mashorca de Buenos-Ayres et la population civilisée de la République Orientale, le roi de France a ordonné que sa milice reste neutre, impossible qu'il le soit donc et qu'elle ne veuille point, en pensant pour la mashorca, donner à celle-ci un triomphe qu'il lui est impossible de remporter. Quand on verra en France que le chef d'une nombreuse escadre française, mouillée dans nos eaux, ne s'est point déclaré à protéger ses compatriotes, mais bien à mettre des entraves au gouvernement de la République, l'offensant en faisant parade d'une force qui n'a pu rien contre Rosas; quand on saura tout cela, la France entière élèvera une voix unanime pour condamner do si, si évident ces procédés, ou bien aura disparu en France tout esprit de justice, et que les fibres de cette sensibilité qui fait palpiter les coeurs d'indignation devant le spectacle de l'atroce injustice et de l'abus de la force contre un peuple qui ne se trouve point à même de la repousser, parce qu'il combat un ancien, sanguinaire et qu'il n'a point d'autre alternative que de succomber avec honneur en résistant à cet abus, ou de vivre avec ignominie en le tolérant.

Quelques d'un côté les moyens dont se sont servis les agents français pour désarmer les Français résidants dans cette ville. L'idée qui a inspiré la résolution de leur arracher les armes des mains, pour les abandonner à la merci de la mashorca, est inique, parce que les deux rives de la Plata occupées, le gouvernement français ne pourrait plus, ni les protéger, ni les sauver, parce qu'ils avaient bien que sans notre alliance on n'aurait pu obtenir cette trêve qu'on appelle convention Mackay; mais les ressorts qu'il a touché, pour les décider, à se séparer et à se soumettre, ont été inhabiles et anti-français.

Où a dépeint ces français comme une minorité factieuse, comme des gens dont il ne vaut point la peine de s'occuper, où les a obligés par la force, où leur a offert six violins par jour, où leur a ôté leurs couleurs, où les a déclarés dénaturalisés et banni de la protection de la France; et à la fin on leur a été chercher un pardon de ce misérable corti-cabeza Oribe, à ce pardon d'une main, une verge de l'autre, où leur a dit: dépouillez vos armes à terre, agenouillez-vous devant le mashoré qui est au Cerrito, parce qu'il vous promet de ne point vous égorger à son entrée dans cette ville.

Sont-ce là des moyens propres à obtenir quelque chose des français? Est-ce ainsi qu'on les gouverne? Est-ce cette espèce de conviction qui convient à leur intelligence? Ce langage peut-il les pousser à la soumission? Est-ce en les méprisant, en les menaçant et en voulant les abattre qu'on obtiendra de porrois leur faire courber la tête? Peut-on faire croire à un français, que ce langage est l'expression de la volonté du pays, et de l'ordre de son roi, élevé au trône par la classe ouvrière, qui vainquit, déposa et exila le roi qui voulut les soumettre par la mitraille et les bayonnettes?

Si les agents français avaient employé pour convaincre de moyens plus honorables, le langage de la persuasion, la tolérance de la civilisation qui combat les opinions les plus erronées, s'ils avaient déposé ce ton de seigneur, cette

vache biseuilante, peut-être auraient-ils pu persuader à faire les Volontaires, à les faire tomber dans la grotte, et dans la culpabilité faible de déposer les armes, moment où ils sont prêts de remporter la victoire, de conquérir un magnifique trésor, et d'amener à la civilisation et au commerce de leur patrie et de monde entier, ces territoires étendus que la barbarie s'efforce de fermer avec les chaînes des préjugés et de l'ignorance.

Mais nous posons nous de questions plus opportunes.

Après avoir déstabilisé les français armés, quel droit ont les agents français pour leur parler, leur offrir des conseils?

Le gouvernement de la France peut dire: qu'en exige le désarmement des hommes qui portent les couleurs de la France; mais en même temps qu'il proclame la neutralité dans cette guerre, aura-t-il pu ordonner de faire déposer les armes aux français qui débarquent Montevideo, sans rien dire sur les français qui sont au service de Rosas dans la mashorca?

Est-ce conforme avec les principes du droit des gens, est-ce conciliable avec la paix dont nous jouissons avec la France, de voir que ses agents travaillent à désorganiser les corps de la garnison, à les dissiper, à les décourager et même jusqu'à leur procurer et leur présenter une amitié de l'ennemi qui nous assiège, à condition de déserteur lâchement leur poste?

Nous ne pouvons pas croire que de semblables atterrissages aient été autorisés par le gouvernement français. Il a accrédité près du Président de la République un conseil général, ce conseil général a reçu de ce Président de la République son exequatur; il exerce ses fonctions près de lui et cependant comment peut-il reconnaître Oribe pour Président et communiquer au centre du gouvernement légitime, reconnu, une amitié émise dans ce caractère? C'est une monstruosité qui ne peut être autorisée par les instructions du gouvernement du roi de France, c'est une erreur coupable des agents français, dont notre gouvernement a le droit d'exiger réparation à la France.

Le gouvernement sans se donner de ses hautes fonctions ne peut permettre que personne réponde la dénationalisation dans ses troupes, en leur notifiant l'amnistie publie par un rebelle, et sous un titre que la France, ni aucune autre nation du monde, excepté Rosas, n'a reconnu.

Mais ce qui est le plus important dans cette affaire, c'est que les ordres, auxquels se rapportent les agents français, ne peuvent exister, et ce ne peut être qu'une coupable erreur de l'intelligence de ces messieurs qui ont supposé les voir dans leurs instructions. Suivant eux, le gouvernement français leur a ordonné de dénationaliser tous les français qui ne voudrait pas déposer les armes. Le mois d'Octobre passé, à ce titre cette estimation. Les français armés lez ont obéi, en se soumettant à la dénationalisation, mais en se réservant encore le droit de réclamer contre et d'obtenir de leur gouvernement la restitution de leur nationalité. Il n'y a pas de temps pour que le gouvernement soit instruit de cette affaire et que par conséquent il ait donné des ordres contradictoires; parce qu'on suppose peut-être que l'ordre émané du conseil et de l'Amiral, et dans laquelle ils ont compris tous les français qui se sont déposés de leur couleur et même de leur titre de français, a été une boutefolie, une vain menace qui n'a jamais été observée.

Les Volontaires, donc, ont droit de considérer comme arbitraires les actes nouveaux de l'Amiral et du conseil de France, pour leur faire déserter leur poste d'honneur; et nous sommes sûrs qu'aucun français ne coopérera aux plans violents de l'Amiral et du conseil, parce qu'ils触触ent les lois de la France, les principes les plus reconnus du droit des gens et même les intentions probables du gouvernement français. Quant à notre gouvernement, il doit résister à tout prix aux injustes exigences des agents français, en les portant à la connaissance de S. M. le roi des Français, et en les dénonçant à toutes les nations civilisées comme un attentat aux principes les plus sacrés de l'indépendance des peuples.

## TRANSFUGES.

Les notables Jean Elgar, sergent-major, Latapy Baptiste, fourrier de la 2e compagnie du 2e bataillon, Leroux, ordonnance du commandant Alazar, ont déserte des rangs de l'honneur et de la liberté. Le dernier est passé honteusement à l'ennemi avec armes et bagages; on avait remarqué que depuis deux

# LE PATROTE FRANCAIS.

jour il fréquentait le consulat français, Jaquier, Gérinette a aussi déserte avec armes et bagages.

Les commandants des stations anglaises et américaines viennent de faire savoir à tous les capitaines de ces deux nations qui se trouvent dans le port de Montevideo avec leurs navires qu'ils ne doivent pas obéir dans le cas où le chef de l'académie française leur ferait part qu'en ayant l'intention d'employer la violence contre cette place il se doivent se retirer.

Les intentions des deux commodores étant d'attendre que de nouveaux ordres de leurs gouvernements leur enjoignent de reconnaître ces mesures violentes.

Mme. Pichon s'est embarquée aujourd'hui à dix heures du matin, on a remarqué qu'elle n'était accompagnée d'aucun officier de la marine française, elle s'appuyait sur le bras du commandant de la corvette portugaise : M. Pichon avait offert le sien à Mlle. Leitte fille de l'ex-consul de Portugal.

Par décret du gouvernement date du 16 décembre.

M. Gayetano Gavazzo est reconnu consul de S. M. le Roi de Sardaigne près cette République, ce consulat demeure définitivement séparé de celui de Buenos-Ayres.

Par un autre décret date du 21 courant.

Le décret du 13 février de la présente année relativement au prix de 8 piastres pour les passeports est rapporté.

Un autre décret à la même date ;

Supprime le décret du 5 mars dernier qui établit la contribution désignée sous la dénomination de "patente hebdomadaire."

Hier trois passes de l'ennemi se sont présentées.

Aujourd'hui l'artillerie des Volontaires a démonté deux pièces à l'ennemi.

(Constitutional.)

## THEATRE DU COMMERCE.

Des Amateurs Français donneront une grande soirée dramatique, le Jeudi 28 Décembre.

AU BÉNÉFICE DES BLESSES  
En combat pour la liberté.

Première représentation de  
**L'INTERDICTION**

ou

**QUINZE ANS DE CAPTIVITÉ.**

Drame historique en 2 actes, par Emile Souvestre.  
Un intermède de musique et de chansonnier.

**LA COCARDE TRICOLORE**

ou

**LES FRANÇAIS À ALGER.**

Vaudville en 3 actes et à grand spectacle, par MM. Cogniard frères.

Rien ne sera négligé pour donner à cette soirée tout l'attrait possible, et nous ne doutons pas que tous les amis de l'humanité s'exprimeront d'y assister et d'apporter leur tribut aux généreux défenseurs blessés au combat pour une si noble cause. Tel est le but que se proposent les amateurs qui parviennent dans cette soirée, et ils croiront l'avoir atteint si leurs nombreux compatriotes y assistent et leur accordent l'indulgence et la bienveillance qu'ils attendent d'eux.

Le spectacle commencera à 7 heures et demie.

Ordre du spectacle : 1. L'interdiction, 2. L'intermède  
3. La Cocarde Tricolore.

Note. Les personnes qui désirent des places peuvent s'adresser à Mme Viguerre, rue de Rives.

des personnes qui en auraient, sont priées de s'adresser au collège français de Mme Guyot, rue Washington n° 82, ancienne rue San-Diego.

## AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur famille, sur le sort des nommés François Souhau, mari, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le môle. Et Etienne Borghetti, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du "Patriote" où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

## AVIS.

### AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de resto dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n° 342. Tome que français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche ; id. tout en françaie. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoléon avec planche, plan de baraille etc. par Norvins. Physique avec planches par Biot. Geodesie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'arpentage, le nivellement, la Geomorphie terrestre et aéronomique, la construction des carros, etc. par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques séparées. Matemáticas. Grammaire de Chantreau.

## AVIS.

### POUR MARSEILLE

Le brick français Baptiste son capitaine Gimie, partira n'importe comment vers son chargement du 10 au 15 décembre. Les personnes qui auront des marchandises à embarquer, peuvent pour mieux compter sur cette prochaine date, recevoir par écrit, l'engagement du Cap-

Pour d'autres renseignements s'adresser à monsieur R. de Laingas, rue des Pierres n° 96.

## AVIS.

Le magasin de modes, si achalandé, de feu Mme Grossin Dubois, rue du 25 Mai, n° 174 et 176, étant à vendre, les personnes à qui il pourrait convenir d'en faire l'acquisition, sont invitées à adresser leurs propositions à M. Michaud l'un des commissaires provisoires, rue de Zavala, n° 65, avant lundi prochain 13 du courant.

## EN CHARGE POUR BORDEAUX.

Le beau navire à trois masts l'Alfred, doublé et chevillé en cuivre, partira prochainement pour ladite destination sous le commandement du capitaine Dubertrand, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, il recevra le reste à fût ainsi que des passagers qui seront très bien traités et logés dans sa vaste et belle cabine, s'adresser pour l'ex et l'autre au capitaine à son bord, ou à M. Eymond et Thiel calle del 25 de mai ou Rue 108.

Le Génie, J. REYNAUD.

On désire trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles.

## AVIS.

Imprimerie Constitutionnel, Rue des Chênes No. 84